



PROCEDURE PHARE – Harcèlement scolaire Lycée Montgrand

Temporalité	Différentes étapes
J-0	<p>Phase d'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Témoignage d'un élève cible d'harcèlement ou de camarades➤ Alerte d'un parent➤ Retour du 30 20➤ 3 éléments pour caractériser une situation d'harcèlement :<ul style="list-style-type: none">• La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.• La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.• L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.
J-0	<p>Suite à la phase d'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mail du professionnel qui a reçu la parole à :<ul style="list-style-type: none">• L'équipe de classe via ATRIUM• La cellule ressource
J-0 / J-1	<p>Déclenchement du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les référents se portent volontaires pour prendre en charge et en informent l'équipe de classe.➤ Les référents se partagent les entretiens (cible, intimidateurs présumés, témoins, parents) et établissent la chronologie de ces entretiens.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Lycée général et technologique
Montgrand
Marseille**

2023/24

J-1	<p>Déclenchement du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Entretien n°1 avec la cible : détermination de la pertinence du déclenchement de la MPP (Méthode de préoccupation partagée) ou de mesures disciplinaires.➤ Mise en place de mesures de protection➤ Le référent complète la fiche « entretien cible » présente dans le classeur et renseigne les noms des Intimidateurs Présumés (IP).
J-2	<p>Déroulement du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Entretien avec la famille de l'élève « cible » par le référent et le CPE de la classe par un rendez-vous ou par téléphone.
J-2 à J-15	<p>Déroulement du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Entretien n°1 avec les différents Intimidateurs Présumés (IP). Les fiches « entretien intimidateur présumé » sont complétées et déposées dans la même pochette dans le classeur.➤ Entretiens n°1 avec les témoins. Les fiches sont également déposées dans la même pochette.➤ Mesures disciplinaires rapides si le cas est trop grave.➤ Saisir un fait établissement➤ Rédaction d'IP (information préoccupante si nécessaire)➤ Mise en place de la MPP avec plusieurs entretiens avec la cible, les IP et les témoins.➤ Si besoin déclenchement d'une cellule de veille spécifique.
J-15	<p>Bilan</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Situation en voie de résolution : rester vigilants et attentifs➤ Situation sans amélioration : mise en place d'autres stratégies (rdv Psy-EN, rdv AS, équipe éducative, recours à des partenaires, mise en place d'un suivi extérieur en lien avec la famille...)